

Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux,

La semaine dernière, à l'occasion de réunions bilatérales, j'ai eu l'occasion d'échanger avec vos différentes organisations au sujet du projet de réforme de la régulation du parc nucléaire existant et de réorganisation des activités du groupe EDF. Au terme de ce cycle de réunions, il me semble utile de partager avec vous par écrit les grands enjeux du projet à ce stade.

Face au *statu quo* dont nous reconnaissons tous qu'il n'est pas tenable dans la durée, je porte un projet de croissance et de développement pour tous les métiers du Groupe, un projet protecteur pour l'entreprise et ses salariés, créateur d'emplois et de parcours professionnels, et aussi un projet qui garantit le maintien du statut spécifique des IEG. Depuis deux années, nous nous sommes attachés à ce que toutes les orientations prises dans ce dossier et défendues par le Gouvernement auprès de la Commission européenne aillent dans le sens de l'intérêt de notre Groupe. Je n'ai eu de cesse de rechercher une solution qui, si elle obtient l'assentiment de la Commission, permettra à EDF de se trouver dans une meilleure situation qu'aujourd'hui pour assurer nos missions de service public et pour rester, dans un secteur en transition rapide, le grand acteur industriel que nous avons été depuis 75 ans.

S'il fait l'objet d'un accord entre le Gouvernement et la Commission européenne, ce projet tel qu'il vous a été présenté est à nos yeux un bon projet pour EDF, un projet ambitieux, à la mesure de ce que notre Groupe a réussi depuis sa création. Il est normal que ce projet engendre des doutes et des inquiétudes, car il n'est pas entièrement finalisé ; mais il permet de renforcer considérablement notre Groupe, de rattraper le retard que nous prenons sur les nouveaux marchés de l'énergie, et de nous projeter vers l'avenir.

Nous souffrons d'une dette qui n'a cessé de se creuser, principalement du fait de la régulation ARENH, que j'ai souvent qualifiée de poison. Cette situation problématique ne nous permet pas de faire face à tous les risques qui pèsent sur nos activités et en bloque le développement. Le projet que nous portons permettrait de renverser cette situation, en garantissant à EDF un prix de vente du nucléaire qui couvre l'ensemble des dépenses du parc nucléaire existant, Flamanville 3 inclus. Ce faisant, nous passerions d'une situation où une grande part de nos revenus est plafonnée par l'ARENH à 42 € à une situation où tous nos revenus du parc nucléaire sont sécurisés à tout instant par un prix significativement supérieur à celui de l'ARENH. Refuser le projet, c'est accepter de rester dans l'étau de l'ARENH qui est injustement punitif pour EDF, c'est accepter de vivre encore plusieurs années avec les contraintes qui nous entravent, sans aucune visibilité sur les règles qui s'appliqueront ensuite.

A deux reprises ces dernières années la Commission Européenne a sommé la France et EDF de procéder à la mise en concurrence de nos ouvrages hydrauliques, au fur et à mesure que les concessions expirent, afin que des concurrents puissent en assurer l'exploitation. On le sait, la Commission européenne est à tout moment en mesure d'exiger la mise en concurrence immédiate de 2,5 gigawatts de capacité, concernant par exemple les ouvrages de Brommat/Sarrans, et de Bissorte et Super Bissorte, dont les concessions ont déjà expiré. Au contraire, le projet que nous portons, en apportant l'exploitation de tous nos ouvrages dans une filiale sous la forme d'une quasi-régie, éteindrait immédiatement la mise en demeure et confierait à EDF l'exploitation de ces ouvrages sans mise en concurrence. Cette avancée majeure impose une contrepartie, à savoir la filialisation des activités hydrauliques et la mise en œuvre de procédures discutées avec la Commission européenne qui garantissent que l'Etat exercera un contrôle de ces activités hydrauliques. La constitution de cette quasi-régie suppose qu'EDF soit détenue à 100% par l'Etat.

Depuis 75 ans, EDF s'est illustrée en étant un pionnier industriel, toujours à l'avant-garde technologique. Nous avons réussi à faire les bons choix stratégiques, à prendre chaque virage technologique, d'abord l'hydraulique, puis le thermique et le nucléaire. Depuis une vingtaine d'années, le secteur énergétique est bousculé par l'irruption de nouvelles énergies renouvelables : solaire, éolien terrestre, éolien offshore. Ces énergies, qui représentent l'essentiel des nouvelles capacités installées dans le monde, sont appelées à représenter jusqu'à 50% de la production électrique en France à l'horizon 2035. Pour rester un grand acteur du secteur électrique en France, EDF doit impérativement être en mesure d'investir dans ces nouvelles formes de production électrique. Dans le cas contraire, la part d'EDF dans la production d'électricité en France baisserait rapidement. De la même manière, nous devons être en mesure d'investir dans le stockage, dans l'hydrogène et dans toutes les innovations permettant d'accompagner nos clients dans la décarbonation de leurs usages.

Rester un énergéticien parmi les leaders impose de dégager des capacités d'investissements que nous n'avons pas aujourd'hui. Là où par exemple nous visons aujourd'hui 60 gigawatts de renouvelables en 2030, nos concurrents européens affichent des objectifs parfois deux fois plus importants. La même analyse peut être faite dans le stockage, dans l'hydrogène, dans la mobilité électrique, dans les réseaux intelligents. Notre projet veut donner à EDF les moyens d'être un grand acteur dans toutes ces activités en forte croissance. Il prévoit donc la création d'une filiale du Groupe, consolidant toutes nos activités commerciales, de services, de réseaux de distribution, et d'énergies renouvelables. Ce grand acteur de la transition énergétique, particulièrement actif auprès des territoires, resterait très largement détenu (nous proposons que ce soit à 70% au moins, mais la décision en revient au Gouvernement et au Parlement) par la maison mère EDF. C'est donc un groupe public, détenu à 100% par l'Etat s'agissant de la maison mère, détenant elle-même 100% d'une filiale hydraulique en quasi-régie et la très large majorité d'une filiale leader dans la transition énergétique décentralisée, qu'il s'agirait de constituer.

J'ai entendu les questions soulevées par la détention d'Enedis par cette filiale. Je voudrais tout d'abord indiquer qu'il ne s'agit en rien d'une privatisation d'Enedis. Aujourd'hui Enedis est une filiale indépendante dans sa gestion opérationnelle, détenue à 100% par une maison-mère ouverte à une minorité de capitaux privés ; demain, Enedis serait toujours une filiale indépendante avec une maison mère ouverte, comme aujourd'hui, à une minorité de capitaux privés. Cette opération ne remettrait pas en question l'indépendance de gestion d'Enedis. Cette nouvelle configuration n'aurait aucun impact juridique sur les contrats de concession conclus ou à conclure avec les collectivités concédantes

car Enedis en resterait le titulaire. De même, elle n'entraînerait pas d'hypothétiques pressions supplémentaires sur le dividende versé par Enedis. C'est même le contraire, puisque la maison mère d'Enedis aura plus de moyens qu'aujourd'hui. En revanche, il est vrai que la détention d'un acteur de réseau régulé par cette filiale lui donnerait un meilleur attrait auprès des investisseurs, comme le démontre l'exemple de beaucoup de nos concurrents, qui, organisés sur un modèle semblable, bénéficient à plein de l'équilibre régulé/non régulé de leurs activités pour financer et développer chacune d'entre elles.

Loin d'affaiblir Enedis, et entendant vos inquiétudes, j'ai proposé que le projet contribue à la renforcer dans ses missions. Grâce à la réforme, nous souhaitons voir amplifier dans la loi le rôle joué par Enedis en élargissant ses missions de service public, en confortant son modèle qui assure un accès à l'électricité aux mêmes conditions à l'ensemble des Français, notamment grâce à la péréquation tarifaire, et en pérennisant notre service public efficace en proximité des territoires, capable de gérer aussi bien l'amplitude des changements climatiques que l'adaptation du réseau de distribution aux ruptures technologiques et sociétales. J'ajoute que les caractéristiques propres à Enedis offrent de fait une garantie – de nature constitutionnelle – contre tout risque de privatisation.

Face aux exigences de la Commission européenne, la France a affirmé des lignes rouges. Je les résumerai en disant que toutes visent à préserver l'intégrité de notre Groupe. EDF doit avoir une unité d'action stratégique, une unité de culture grâce à des mobilités professionnelles entre nos différentes activités et une efficacité opérationnelle grâce à des services mutualisés. Aujourd'hui, EDF est un groupe public constitué d'une maison-mère et de filiales (Enedis, Dalkia, EDF Renouvelables, Framatome, les filiales internationales, etc.). Demain, EDF serait le même groupe public, constitué d'une maison-mère et des mêmes filiales auxquelles s'ajouteraient la filiale hydraulique et la filiale de transition énergétique. Si le projet de réforme devait être dénaturé par les exigences de la Commission européenne, j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises : l'absence d'accord me semblerait alors préférable.

Les conditions dans lesquelles ce projet est né et s'est développé n'ont pas facilité la co-construction ni l'appropriation avec les salariés et leurs représentants, et je le regrette. L'évolution de ce projet au fil des mois, en fonction des négociations entre l'Etat et la Commission européenne qui ont vu alterner différentes phases, a rendu difficile la communication autour de ce projet. Cependant nous avons toujours cherché à vous tenir informés en transparence, dès le début de 2019, des différentes phases des discussions en partageant avec vous un maximum d'informations en tenant compte de l'importance des incertitudes, et dans la limite de la confidentialité requise, notamment vis-à-vis de la Commission ou de nos concurrents. Et bien sûr, le moment venu, nous consulterons les instances représentatives du personnel.

Ensemble nous devons être conscients des évolutions intervenues depuis nos premiers échanges de début 2019, qui sont très importantes. Début 2019, il n'était question ni d'un prix nucléaire garanti à un bon niveau, ni d'une détention à 100% par l'Etat des activités nucléaires, ni de la pérennisation des concessions hydrauliques au sein du Groupe.

Avec le Gouvernement, nous avons souhaité qu'au terme de tout ce travail de préparation, et avant de finaliser les discussions avec la Commission européenne, les organisations syndicales puissent s'approprier le projet dans toutes ses dimensions, parfois complexes, et formuler des propositions. Si l'élaboration de ce projet dans l'entreprise relève clairement de ma responsabilité, mesurer ce qu'il permet d'obtenir, l'accepter comme une solution infiniment meilleure que la situation actuelle, le faire évoluer dans la limites des grands équilibres, fixer et accompagner sa mise en œuvre au bénéfice de nos collègues est notre responsabilité partagée.

Ce projet peut bien entendu être rejeté en bloc. Mais y renoncer nous exposerait collectivement à poursuivre dans la situation que nous connaissons depuis 10 ans et dont le Groupe souffre profondément. Dire qu'il n'y a pas d'alternative serait inexact. L'alternative, nous la connaissons, c'est pour quelques années la situation actuelle qui se prolongera avec toutes les difficultés que nous connaissons et un risque élevé sur nos concessions hydro-électriques. Puis après 2025, ce serait la logique des prix de marché avec toutes ses incertitudes, mais aussi avec le risque d'un ARENH bis si les prix de marché restent élevés. Ce déclassement progressif, je ne le souhaite pas.

Nous sommes à un moment très important pour notre entreprise. Il n'existe pas de solution magique qui réponde à tous les enjeux et qui respecte les règles du jeu françaises et européennes. Il va donc nous falloir, comme à d'autres moments dans notre histoire, faire des choix courageux, éclairés, partagés, chacun à notre niveau.

Je souhaite vous assurer de mon engagement au service de notre entreprise.

Bien cordialement,



Jean-Bernard Lévy